

**Décret portant assentiment à l'Accord de coopération  
entre le Gouvernement de la Région wallonne et le  
Gouvernement de la Communauté française de Belgique et  
le Gouvernement de la République tunisienne et, à  
l'Annexe, faits à Tunis le 30 septembre 1998 (1)**

**D. 15-11-2001**

**M.B. 04-12-2001**

Le Conseil de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

**Article unique.** - L'Accord de coopération entre le Gouvernement de la Région wallonne et le Gouvernement de la Communauté française de Belgique et le Gouvernement de la République tunisienne, et à l'Annexe, faits à Tunis le 30 septembre 1998, sortiront leur plein et entier effet.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au Moniteur belge.

Bruxelles, le 15 novembre 2001.

Le Ministre-Président, chargé des Relations internationales,  
H. HASQUIN

Le Ministre de la Culture, du Budget, de la Fonction publique, de la Jeunesse  
et des Sports,  
R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil  
et des Missions confiées à l'O.N.E.,  
J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,  
P. HAZETTE

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion  
sociale et de la Recherche scientifique,  
Mme F. DUPUIS

Le Ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel,  
R. MILLER

La Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,  
Mme N. MARECHAL

**Documents du Conseil**

Session 2000-2001	Projet de décret n° 204-1
Session 2001-2002	Rapport n° 240-2

**Compte rendu intégral**

Session 2000-2001 - 2002	Discussion et adoption. Séance du 13 novembre 2001
-----------------------------	--

